

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

ECOLE

La gestion des inscriptions des élèves est assurée par la Commune de Clermont-Dessous. Les élèves sont ensuite admis, sur présentation du certificat d'inscription du Maire, par le Directeur d'École qui organise librement les classes.

Rentrée : les inscriptions des nouveaux élèves se fait à la Mairie aux conditions suivantes :

- Être domicilié à Clermont-Dessous,
- Pour une première inscription en maternelle, l'enfant doit avoir 3 ans **avant le 31 décembre**.

Documents à fournir :

- livret de famille
- justificatif de domicile
- carnet de santé
- dans les cas de couples séparés ou divorcés : autorisation parentale des deux parents.

Directrice: Mme Sylvie BLANDIN

Ecole communale

N°74 Bourg de Fourtic

47130 CLERMONT-DESSOUS

Tél : 05.53.87.22.38

Horaires des classes :

08h45 à 12h05 et 13h30 à 15h30

L'ouverture des portes se fait 10 minutes avant l'entrée en classe, soit à partir de 08h35 et de 13h20.

Activités périscolaires

Mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 16h30

GARDERIE

En dehors des temps d'enseignement, les enfants sont accueillis par des agents communaux avant et après la classe, ainsi que sur le temps de restauration. Cet accueil est gratuit.

Horaires de garderie :

07h30 à 08h45

12h00 à 13h30

16h30 à 18h45

L'inscription des enfants est nécessaire.

CANTINE

La Commune propose un service de restauration aux enfants scolarisés à l'école communale.

Les repas sont préparés sur place par un agent communal.

Le coût du repas est de 3.20€ €

L'inscription des enfants est nécessaire.